



CAP locales de préparation
à la liste d'aptitude pour la sélection
aux grades de Contrôleur et d'Inspecteur
Année 2016
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le 18 novembre 2015, est convoqué un comité technique de réseau (CTR) avec pour principaux points à l'ordre du jour l'emploi et le budget. Pour 2016, il prévoit à nouveau des suppressions d'emplois, au nombre de 2 130 et une nouvelle baisse du budget de fonctionnement. Le Morbihan est touché par 24 nouvelles suppressions et une création d'AFIPA !

Depuis 10 ans, ce sont près de 30 000 emplois supprimés ! Il faut y ajouter tous les postes vacants qui n'ont pas été pourvus !

Ces décisions vont accélérer la dégradation des conditions de vie au travail de tous les agents, accélérer les restructurations et affaiblir la capacité de la DGFIP à exercer ses missions. Les agents sont à bout.

De plus, il n'y a aucune reconnaissance pour le travail accompli, les rémunérations continuent d'être bloquées par le gel du point d'indice, les suppressions massives d'emplois continuent et le volume de promotions par liste d'aptitude est encore en diminution cette année et cela sans que le nombre de places aux concours augmente.

C'est pour toutes ces raisons que les élu-e-s CGT ont décidé de ne pas siéger à la 1ère convocation des CAP locales de contrôleurs et d'inspecteurs.

Quel que soit le gouvernement, notre Administration reste sur l'autel des sacrifices au nom de l'austérité.

C'est pourquoi, le 18 novembre, jour du CTR, nous appelons, en intersyndicale, l'ensemble des agents de la DGFIP à cesser le travail et à être en grève.

Aujourd'hui, nous devons examiner vos propositions pour la sélection par liste d'aptitude aux grades de contrôleur et d'inspecteur.

À nouveau, la CGT revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégié, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Nous revendiquons la transformation de la liste d'aptitude en un véritable examen professionnel (sans limitation de place).

Dans le cadre de ces CAP et de cet exercice qui s'impose à nous, la CGT entend agir afin d'assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence.

Cette sélection repose essentiellement sur une évaluation-notation totalement déconnectée de la valeur réelle des agents. La rédaction des appréciations et du tableau synoptique est très variable d'un chef de service à l'autre. Or, cette évaluation avec ces appréciations est l'élément essentiel qui permet de

sélectionner les postulants.

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent » ; le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases ;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Ce mode de sélection est contraire aux intérêts des agents que les élu-e-s en CAP locale ont mandat de défendre. Il n'est pas question pour notre syndicat de cautionner ni de participer au classement des « plus méritants », cette responsabilité incombe à l'administration.

Nous refusons d'opposer les agents entre eux.

C'est le sens que nous entendons donner au vote que nous émettrons au cours de ces CAP locales.

Vannes, le 12 novembre 2015